

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 juillet 2017

N°169/07/2017 : PLAINE DE JEU DE FOOTBALL DU RAMIER - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2017.

Etaient présents : 27

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Rodolphe PORTOLES, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 12

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Laurence PAGES à Robert INFANTI, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Aurore KOTHE à Georges DARUL, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Clarisse HEULLAND à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Danielle AMOUROUX, Nicole ROUSSEL à Bernard PECOU, Nadia CHEKLIT à Jean TEKPRI, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES

Absents : 6

Mesdames, Messieurs José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Pauline BLANC

**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Lors du Conseil Municipal du 21 avril 2016, était présenté aux élus le projet de création de la Plaine de jeux du Ramier, accompagné du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	6 781 000,00 €	Région	406 535,00 €
		Département	406 535,00 €
Maîtrise d'œuvre	871 000,00 €	Grand Montauban-Fonds de concours	406 535,00 €
Maîtrise d'ouvrage		Etat-CNDS	406 535,00 €
		Etat-Soutien public local (59%)	4 495 460,00 €
		Ville de Montauban (20%)	1 530 400,00 €
TOTAL	7 652 000,00 €	TOTAL	7 652 000,00 €

Comme indiqué alors, la nécessité d'aménager ce site a été identifiée lors de la réalisation du Schéma directeur des terrains de sports afin de faire face à une augmentation du nombre de pratiquants et permettre un regroupement des disciplines par site.

La mission de maîtrise d'œuvre étant au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD), tant le programme que le coût de réalisation ont pu être affinés, ce dernier étant à ce jour estimé à 7 859 196 € HT.

Sur la base de la délibération précitée, la Ville de Montauban a d'ores et déjà sollicité différents cofinanceurs pour soutenir ce projet.

Parmi ces cofinanceurs, la Région, notamment au regard de sa politique de soutien en faveur des équipements sportifs, plus particulièrement des terrains de jeux synthétiques et leurs équipements annexes.

Or, suite à la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les politiques d'intervention régionales sont en cours de révision et d'harmonisation, la Région Languedoc-Roussillon soutenant quant à elle les terrains naturels.

Il est donc proposé aujourd'hui de solliciter une subvention complémentaire auprès de la nouvelle Région Occitanie dans l'hypothèse où celle-ci viendrait désormais à subventionner à la fois les terrains synthétiques et naturels.

De la même façon, suite à des échanges avec les services du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, il a été convenu de présenter un dossier de demande de subvention pour chaque équipement réalisé (vestiaires, terrains, aire de tir à l'arc, club house) afin d'obtenir un soutien financier maximisé par rapport à la précédente évaluation.

Enfin, la Fédération Française de Football a informé nos services de la possibilité d'obtenir une subvention pour ce projet d'équipement.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé le plan de financement modifié suivant. Il est ici précisé qu'il ne mentionne plus de subvention au titre du CNDS, le projet n'étant pas éligible à ce fond :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	7 315 124,00 €	Région	861 726,00 €
		Département	600 000,00 €
		Grand Montauban-Fonds de concours	861 726,00 €
Maîtrise d'œuvre	544 072,00 €	Fédération Française de Football	1 200 000,00 €
Maîtrise d'ouvrage		Etat-Soutien public local	2 763 904,80 €
		Ville de Montauban (20%)	1 571 839,20 €
TOTAL	7 859 196,00 €	TOTAL	7 859 196,00 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment toute convention à intervenir avec les partenaires financiers et relative à l'attribution d'une subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

21 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

21 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 juillet 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

